

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 69 (1930)
Heft: 20

Artikel: Grandson
Autor: Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-223256>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



d'après F. Roux

Rédaction et Administration :

Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRÛN**, Lausanne

Pré-du-Marché, 7

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité **Gust. AMACKER**

Palud, 3 — LAUSANNE

Abonnement { Suisse, un an Fr. 6., six mois, Fr. 3.50

Étranger, port en sus.

Compte de chèques postaux **II. 1160**

Annonces { 30 centimes la ligne ou son espace.

Réclames, 50 centimes.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



LE SORDA DAO LANDWER

L'ÉTANT dâi rido luron, lè sordâ dâi z'autro iâdzo per tsi no. Étant pâo-r'être pas asse fin qu'orâ, mâ fâ rein; po dâi solido, l'êtant dâi solido. Lardze d'épaule, dâi tsambe quemet dâi belion de brand boû et dâi bré à trossâ su lè dzênâo onna prîssa de tsè de fin, faillâi lè vère. L'è leu que l'ant fé quarante-cinq, lo Sonderbon et que l'ant bordâ la frontière ein septanta po lè Bourbaki. L'êtant dâi tot crâno, allâ pi.

Po la garda, ein avâi min à leu. Adî lè get bin âovert et que guegnânt à la mîma pllièce, na pas ion de la part de cé, l'autro de la part de lè. Dâi veretâbllo get besson ! Et que l'avant accoutumâ de tot vère. De né, bramâvant pas tant quemet ora : « Harte ! qui vive ! » Mâ, dâo premi coup, rein que de vère cò l'êtâi pouâvant vo dere : « Stisse, lè Bibineau que l'a ètâ trovâ sa boun'amie, la Luise âo Potâ. Ein è tot einfarrattâ et vint on boccon tâ. Vu pas tant fère de dètertîn, mâ lo laissî passâ. »

Ao bin : « L'è Djan dâi Mollie que l'a on boccon tserdzî. L'è su que l'arâi bin mî fé de fère doû voyâdzo. Hé, Djan, dis rein et passe et pu l'è bon. »

Se la gardâ vayâi on officié arrevâ su lo matin, l'âo desâi :

— L'è vo, colonet ! Eh bin ! vu pas bramâ : « Harte ! Qui vive ! » dû que l'è vo. Mâ tot parâi, vo dèvetrâ ître reduit... avoué voutrê rumatisse !

Lè brave dzein que cliiâo vîlhio sordâ.

Et cein que l'ant oncora su fère de meillâo, l'è que l'ant fabrequâ lè sordâ de vouâ, lè noûtro, noûtrê crâno landwehrien que vîgnant de fère stâo duve senanne lo *Camp dâi renaille* dein lo Dzorât. Oi, sant bin lè valet de l'âo père. Rein que de lè guegnî on vâi prâo que cein l'è dâo bon butin... fé à l'ortô ! Et que faut pas l'âo z'ein contâ. Ah ! na, tonnerre !

Tot parâi, l'autr'hî, ein a ion que l'a voliu assèyi, on espèce de breinna-casaqua, lo mor pllicien de cliiâo raison que fant asseimblîant d'ître dâoce quemet dâo mâ et pu que, po fini, sant quemet dâi vouîpe et dâi vouîvre. On l'âo dit dâi communiste, po cein que vouldrant dèguenautsî tota la coumouna.

Adan, clii communiste fasâi son tsat founmâ vè lè sordâ, po lè recordâ po la rèvoluchon. Mâ l'âi verîvant tî lo get que vâi pas bî, âo bin l'âi montrâvant lo poing. Ein avâi tot parâi ion que seimblîâve on boccon mé accutâ que lè z'autro; tant que lo communiste l'âi dit dinse, ein catson :

— Tè, te mè pllié ! Vint bâire on verro, l'è mè que pâo.

Lâi sant zu lè doû. Et ein bèvesseint quartetta, lo communiste fâ dinse à clii militéro :

— T'î on crâno coo que vâi bî. Ouand on farâ la révolution, t'è faut mè djurâ que te ne vâo pas no terî contre ! Djure-lo et repayon de demi !

— Lo djûro.

— Rapportâde on demi. Dinse, te no tererâi pas dessus ?

— Na !

— Eh bin ! t'è oncora on cigare. Avoué t'è, omète on pâo dèvesâ ! L'è su que tu no tererâi pas contre ?

— L'è su !

Et quand l'ant bin zu bu einseimbllo, lo communiste ein parteint lâi fâ oncora :

— L'è bin vère, te no tererâi pas contre ?

L'autro l'a repondu :

— L'è bin su que na. N'è min de fusî. Su deîn lè tambou !

Cliiâo landwehrien ! Quin numero !

Marc à Louis.

¹ Serpent.

A MARC A LOUIS

Marc à Louis, conteur fidèle,
Tout pétri de cœur et d'humour,
Dont la verve se renouvelle
Pour nous charmer, tous les huit jours,
Tu répands la grâce et la joie
Dans tant d'esprits épanouis,
Du Léman jusques à la Broye...
A la tienne, Marc à Louis !

Ayant trimé dans leur domaine,
Abram, Sami et Jean-François,
Le cœur content, l'âme sereine,
S'attachent à l'*Œcu Vaudois* ;
Pour récompense de leur peine,
Ils dégustent du petit gris,
Et ton conte de la semaine...
A la tienne, Marc à Louis !

Ainsi donc, dans chaque village,
Sache-le bien, Marc à Louis,
Tu nous fais à tous, fous ou sages,
De bons visages réjouis.
Entretiens la petite flamme
Du cher vieux patois du pays,
Du *Conteur Vaudois*, reste l'âme...
A la tienne, Marc à Louis !

Envoi.

Levant mon verre de La Côte,
Chaque semaine je te dis :
« Ami, ne nous fais jamais faute,
A la tienne, Marc à Louis ! »

A. Vittel.

LAUSANNE MODERNE

NOUS sommes donc en pleine semaine de la circulation. Nos autorités de police, émuës par tant d'accidents graves, voire — hélas ! — mortels, ont entrepris d'éduquer définitivement les Lausannois sur l'art de circuler.

Car, il y a maintenant, un art de circuler et je puis vous assurer qu'il n'entre pas aisément dans la tête de chacun. On nous a, par conséquence, gratifiés d'un immense cortège dans lequel il semblait que tous les automobilistes lausannois s'étaient donné rendez-vous ! Cycles, motocyclettes pétaradantes... ou silencieuse, chacun des véhicules était muni d'une grande pancarte recommandant la prudence, la sagesse, le respect de la vie d'autrui. Mais savez-vous, à notre avis — et ce fut aussi celui de bon nombre de personnes — quelle était la partie la plus inté-

ressante du cortège ? Eh ! bien, ce fut la dernière : la partie « hippomobile ».

Quel horrible nom pour désigner nos chars et chevaux et ces sympathiques attelages : chars-à-banc décorés, chars de campagne, à fascines ou à foin, vieilles diligences postales, détrochées par nos modernes auto-cars, jusqu'à une vénérable chaise à porteur, dans laquelle une belle marquise trônait. Elle était si belle, cette marquise qu'un de nos sympathiques journalistes résolut, sur le champ, d'aller l'interviewer !

Hélas, elle était en cire et en bois !

Tout ce qu'il y avait de plus en bois !

H. Chappaz.

GRANDSON.

C'EST par une belle matinée de printemps qu'il faut la voir, cette petite cité qui semble avoir glissé de la montagne vers le lac.

A l'ouest, le paysage est sévère : c'est le Jura avec sa crête ébréchée, ses ravins profonds où coulent des rivières, et, ses vastes forêts de sapins où, de temps à autre, une tache de verdure marque l'emplacement d'un village.

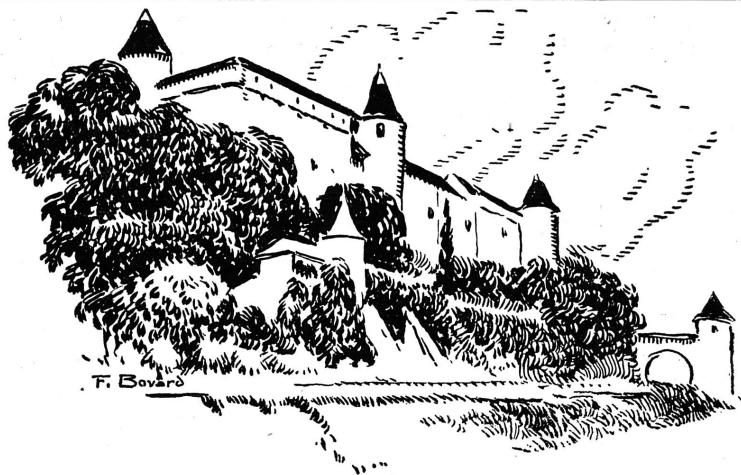
Au nord et à l'est, le lac s'étend comme un grand fleuve dont les eaux, qui se rident et frémissent au vent, sont chargées de mille nuances. Au loin, les rives s'estompent et c'est à peine si l'on distingue les premiers toits d'Estavayer.

La rue principale — étroite et bordée de maisons basses — monte doucement de la place de la Gare vers l'esplanade du château. C'est là, dans un magnifique cadre de verdure, que se dresse l'antique demeure seigneuriale, construite vers l'an mille, puis partiellement détruite au cours des guerres et reconstruite au XIII^e siècle.

Il y a d'abord une première, puis une seconde porte cintrée, au-dessus de laquelle les armes des sires de Grandson apparaissent, sculptées dans la pierre jaune. Puis, quand on arrive sur la terrasse, au pied de la façade donnant sur le lac, on aperçoit les belles fenêtres géminées dont les colonnes à chapiteaux sont ornées de feuilles.

L'entrée principale du château se trouve un peu à gauche de la façade ; il suffit de gravir une rampe d'escalier pour pénétrer dans le grand vestibule, blanchi à la chaux et décoré avec goût. Puis viennent les appartements et le grand salon de réception où le châtelain conserve de véritables trésors artistiques qu'on ne trouve nulle part, dans aucun musée. La salle des chevaliers, richement restaurée à la fin du siècle dernier, a vraiment grand air avec ses stalles sculptées et sa cheminée monumentale. On franchit une porte, on descend une rampe d'escaliers et l'on pénètre dans la vaste cour intérieure, fraîche et silencieuse, où la fontaine armoriée égrène sa chanson. En levant les yeux, on aperçoit, sur les hauts murs, le chemin de ronde qui, par sa longueur, rappelle celui des remparts de Morat.

Il date de l'époque bernoise et fait le tour entier de la forteresse en passant par les cinq tours. On chemine tantôt sur d'épaisses planches, tantôt sur des pierres irrégulières portant une entaille pour l'écoulement de l'eau. De temps à autre, en passant, on se penche sur une meurtrière et l'on découvre tout à coup l'immense paysage qui s'étend de la Dent de Vaulion à la colline du Vully.



Et l'on songe alors à ces héroïques défenseurs qui, trompés par le chevalier Ronchamp, se rendirent à merci et furent, sur l'ordre de Charles-le-Téméraire, pendus aux arbres voisins ou noyés dans le lac.

Avant de quitter le château, il faut encore visiter les sous-sols. On chemine dans un étroit couloir, entre des murailles épaisses de deux mètres environ et l'on atteint une première porte de chêne, puis une seconde — de chêne également — munie encore de son guichet et de ses verrous. C'est une porte basse dont on franchit le seuil en baissant la tête et l'on arrive dans le cachot du château, l'oubliette pour employer le terme à la fois pittoresque et tragique de l'époque : prison étroite et basse dont le plafond est voûté en forme de demi-sphère. On voit encore la poutre, avec son entaille pour la poulie et l'on réalise soudain le tragique passé de ce lieu obscur où bien des malheureux peut-être ont gémis, où ils ont subi le supplice de la torture avant d'être envoyés à la potence. Aussi est-ce avec un soupir de soulagement qu'on quitte cette sombre tour pour revenir à la lumière et qu'on respire à pleins poumons l'air frais qui vient du Jura encore couvert de neige.

De la terrasse où nous sommes, un rempart crénelé descend vers une tourelle qui autrefois plongeait dans le lac. Aujourd'hui les eaux se sont considérablement retirées puisqu'à l'endroit même où les vagues venaient battre les murailles, passent les express des chemins de fer fédéraux.

Grandson, petite ville endormie au bord de son lac ; petite ville paisible où l'on peut circuler librement dans ses ruelles étroites, sans être troublé le moins du monde par la trompe d'une automobile. On va au hasard et les vieillards, assis sur un banc, vous regardent passer tandis que les enfants jouent à la balle et vous sourient comme à de vieilles connaissances. Dans cette atmosphère de paix et de sécurité, vous pouvez, tout à votre aise, admirer les vieilles maisons de la petite cité.

C'est d'abord, dans la rue haute, à côté de l'église, l'ancien hôtel-de-ville dont la façade porte encore les armes grandsonnoises. Puis, ailleurs, vous vous arrêtez devant de jolies fenêtres du seizième siècle, vous jetez un rapide coup d'œil à une porte à accolade et, si vous pénétrez dans la cave d'une de ces demeures, vous remarquez des vestiges de meurtrières. Voici une grande fontaine autour de laquelle s'affairent les ménagères : c'est une fontaine à deux goulots surmontée d'une colonne. Quelques pas plus loin, vous êtes devant l'église, devant le bel édifice, d'architecture romane, qui est l'un des plus intéressants monuments artistiques de notre pays.

Dédiée à Saint Jean-Baptiste, elle a la forme d'une croix latine et date du XI^e siècle. Une lumière douce pénètre dans la nef centrale, soutenue par deux rangées de cinq colonnes, dont les chapiteaux ont ici des feuilles d'acanthé, là des animaux. Partout l'on retrouve de glorieux vestiges du passé. C'est le portail de pur style roman ;

puis la chaise du prieur, magnifique pièce de sculpture sur bois, adossée à un pilier et datant du XV^e siècle ; et enfin, dans le transept sud, une peinture originale intitulée la « Mise au tombeau ».

Par de petits chemins rocailleux, on s'éloigne de la cité, on gagne les hauteurs, on gravit la pente où croissent les derniers vignobles. C'est alors un autre paysage. La vue s'étend sur une longue plaine où le duc de Bourgogne campa jadis avec son armée. Ici et là, des paysans labouraient leurs champs. Ailleurs, des villages aux toits bruns se blottissent au pied de la montagne et, vers le nord, le Mont-Aubert ferme l'horizon.

Au bord de la route, un menhir dresse sa silhouette solitaire, rappelant au passant qu'il foule le sol d'une très vieille terre, d'une terre qui était déjà habitée au temps de la préhistoire.

Jean des Sapins.

Un spéculateur déçu. — La scène se passe dans une de nos villes de la Suisse romande. Jean-Frédéric Pomettaz, qui a râflé depuis l'armistice les mares, les roubles et les couronnes papier dans toute la région et s'en trouve plutôt un peu « incommodé », en apporte une pleine breccette à la Banque X, prétendant échanger ces devises contre un ou deux titres de l'emprunt vaudois 5 ½ %.

Le commis. — Inutile, monsieur, nous avons fait nos provisions de combustible pour cet hiver !

LES FÊTES DE MISTRAL

M. le Professeur P.-L. Mercanton nous prie de rectifier sur un point l'article que nous avons consacré à Mistral.

« Le mérite d'avoir permis cette commémoration revient tout entier à l'Université de Lausanne qui a assumé les frais notables de la conférence, nous dit-il. C'est l'Université que le public doit remercier. Nous n'avons été que les initiateurs et les organisateurs. Nous serons heureux que vous le disiez très haut. »

BON RÉGENT, MAIS...

(Suite et fin.)

Si le départ de Durrheim, bon musicien et, paraît-il, bon danseur, causa une assez vive déception dans le cœur de ces demoiselles de la contrée, il ne faudrait pas croire toutefois que cette belle jeunesse conserva une fidélité éternelle à l'égard du jeune Bernois ; elles étaient Vaudoises avant tout et, en 1798, on observait tout de même certaines distances entre ressortissants des deux cantons. Le régent Pernet, à son tour, intentionnellement ou non, sut prendre sa bonne place dans les préoccupations de la gent féminine.

On parle souvent de lui dans la correspondance et lui-même, en aimable régent, sait maintenir sa situation dans la pensée de celles qui sont déjà ses « anciennes » élèves.

« M. Pernet, le régent, — écrit Henriette J. à son amie Pauline, momentanément en séjour à Lausanne — me demande souvent de tes nouvelles, si tu m'écris souvent... si tu ne t'ennuies pas ? » Et ainsi, dans l'atmosphère allégée par le départ

de « la grosse bête » comme dit la chanson, on vit des jours heureux et joyeux coupés de temps à autre par un dimanche de fête ou une « lecture ».

Mais les paysans sont mécontents parce que les dîmes ne sont pas supprimées, ils s'insurgent contre le Gouvernement et Pernet, faisant cause commune avec eux, fonce à tête baissée dans le mouvement. Il participe à l'assemblée du Logis de l'Ours, où l'on décide de lever une troupe, descend à Lausanne à pied et en revient dans l'espace d'une nuit avec la même aisance que s'il allait simplement à la laiterie de son village. C'est positivement le boute-en-train des Bourla-Papey à Oron. « Le régent Pernet — écrit le sous-préfet après son enquête — le mène à Oron, comme il veut et beaucoup d'honnêtes gens m'ont dit que tant qu'il y sera, le village est perdu. Pendant tout le temps que je fus à verbaliser dans une chambre en haut, à la maison commune, on ne cessa d'entonner des chansons très bruyantes à la chambre en dessous, on me dit que c'était Pernet, mais sa voix était accompagnée et l'on m'a rapporté que l'on a dansé toute cette nuit-là. » « Et quand les insurgés sont rentrés du camp — déclare un de ces honnêtes citoyens — pendant la nuit, ils se sont promenés avec un tambour à basque, en chantant et criant, ayant entendu parmi eux entr'autres distinctement la voix du citoyen Pernet et celles de quelques jeunes gens que l'on a pris pour ses écoliers. »

Ces demoiselles sont incorrigibles ; elles continuent à s'intéresser à M. le régent, mais le représentant du Gouvernement entend les choses d'une toute autre oreille et un beau jour, il dresse un mandat d'arrêt contre Pernet et d'autres citoyens qui occupent des fonctions tout aussi importantes.

A la suite des renseignements du sous-préfet « qui le charge, à vrai dire, assez vaguement », Pernet est bientôt relâché et rentre dans son village. Surpris d'une si facile mise en liberté, le sous-préfet est pris de remords et cherche à se décharger la conscience par les lignes suivantes qu'il adresse au Préfet du Léman : « Puisque Pernet doit sa libération à mon témoignage, il faut que nous ne nous soyons pas entendu, le Tribunal spécial et moi. Quand je fus à Oron prendre des renseignements relatifs à l'insurrection, quatre personnes me dirent que c'était Pernet qui gâtait tout. Cela joint au préjugé que j'ai contre Pernet m'engage à redoubler de soins pour découvrir ce qu'il pourrait y avoir à sa charge, afin de le faire sortir... Un particulier d'Oron, en me parlant de ces malheureuses affaires a ajouté que le même Pernet avait dit qu'il faudrait que Buonaparte fut en cendres et que de ces cendres, il naquit des Robespierre, que la révolution n'irait jamais sans guillotine.

Quant au soi-disant témoignage contenu dans ma lettre... en quoi consiste-t-il ?

J'ai dit que Pernet a beaucoup de talents : c'est ce que personne n'ignore ! J'ai dit que son école était sur un bon pied : la chose a été constatée officiellement par l'inspecteur de l'Education publique ! Mais ce que j'ai ajouté ensuite faisant entendre qu'on accusait Pernet de n'avoir pas des principes ».

Et voilà ! A quoi cela sert-il d'être un bon régent, si l'on n'a pas de principes ? Il faudrait que Pauline soit là pour nous dire son avis.

Jacques Desbioles.

Education par vision. — L'éducation anglaise est la première du monde, dit-on. En tout cas, elle mène parfois à des résultats inattendus. C'est ainsi que le précepteur d'une jeune lord crut de son devoir de conduire son élève au bar pour lui montrer comment un Anglais, digne de ce nom, doit s'y tenir. Après avoir bu quelques cocktails, le précepteur, soucieux de son rôle d'éducateur, dit :

— Voyez-vous, old boy, il ne faut jamais dépasser une certaine limite.

Mais comment saurai-je où je devrais m'arrêter ? fit judicieusement observer le petit lord.

— C'est bien simple, reprit le précepteur. Vous voyez, ces deux gentlemen, là-bas... Eh bien ! quand vous en verrez quatre, ne buvez plus !

Et l'élève, écarquillant les yeux :

— Mais, monsieur, il n'y a qu'un gentleman !